

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2300

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 8**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« Il est institué une contribution, due par les employeurs, »

les mots :

« Une contribution due par les employeurs est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.